

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LOIX - COMMUNE DE LOIX (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170207100013

POSTE COMPTABLE : Trésorerie St Martin de Ré

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	34
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	35
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	36
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	38
A5 - Etalement des provisions	39
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	42
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	43
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	44
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	46
A10.3 - Opérations liées aux cessions	47
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	48
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	49
A11 - Etat des travaux en régie	50
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	52
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	53
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	54
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	55
B1.6 - Etat des engagements reçus	56
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	57
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	58
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	61
C3.2 - Liste des établissements publics créés	62
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	63
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	64
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	65
C3.6 - Identification des flux croisés	68

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	69
D2 - Arrêté et signatures	70

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 211702071	COMMUNE DE LOIX Principal	CA 2017
--------------------------------	-------------------------------------	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	700
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	708
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes de l'Ile de Ré	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1348107,00	1346552,00	956,35	754,97

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	685,21	621,00
2	Produit des impositions directes/population	443,10	341,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1140,74	778,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	170,28	253,00
5	Encours de dette/population	1165,39	621,00
6	DGF/population	60,49	171,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4875	0,4290
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,7854	0,8950
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1400	0,3250
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,0216	0,8000

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	971 458,22	G	1 637 367,82
	Section d'investissement	B	551 589,33	H	668 661,91

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	106 930,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	542 311,52 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 065 359,07	= G+H+I+J	2 412 960,02
---------------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	971 458,22	= G+I+K	1 744 298,11
	Section d'investissement	= B+D+F	1 093 900,85	= H+J+L	668 661,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 065 359,07	= G+H+I+J+K+L	2 412 960,02

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	328 085,00	258 669,69	0,00	0,00	69 415,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	492 437,05	485 981,06	0,00	0,00	6 455,99
014	Atténuations de produits	29 000,00	24 460,00	0,00	0,00	4 540,00
65	Autres charges de gestion courante	153 391,57	127 299,94	0,00	0,00	26 091,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 002 913,62	896 410,69	0,00	0,00	106 502,93
66	Charges financières	68 300,00	67 867,48	0,00	0,00	432,52
67	Charges exceptionnelles	2 900,00	500,00	0,00	0,00	2 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 074 113,62	964 778,17	0,00	0,00	109 335,45
023	Virement à la section d'investissement (2)	611 487,36				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 220,00	6 680,05			539,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		618 707,36	6 680,05			612 027,31
TOTAL		1 692 820,98	971 458,22	0,00	0,00	721 362,76
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 962,00	15 588,54	0,00	0,00	373,46
70	Produits services, domaine et ventes div	301 953,11	313 172,63	0,00	0,00	-11 219,52
73	Impôts et taxes	919 754,00	966 884,78	0,00	0,00	-47 130,78
74	Dotations et participations	151 010,48	153 969,92	0,00	0,00	-2 959,44
75	Autres produits de gestion courante	156 490,22	156 489,58	0,00	0,00	0,64
Total des recettes de gestion courante		1 545 169,81	1 606 105,45	0,00	0,00	-60 935,64
76	Produits financiers	13,62	16,92	0,00	0,00	-3,30
77	Produits exceptionnels	45,00	45,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 545 228,43	1 606 167,37	0,00	0,00	-60 938,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	40 662,26	31 200,45			9 461,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 662,26	31 200,45			9 461,81
TOTAL		1 585 890,69	1 637 367,82	0,00	0,00	-51 477,13
Pour information		(3) 106 930,29				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	402 318,52	225 929,33	0,00	176 389,19
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	404 718,52	228 329,33	0,00	176 389,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	291 270,00	291 183,75	0,00	86,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	291 270,00	291 183,75	0,00	86,25
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	695 988,52	519 513,08	0,00	176 475,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	40 662,26	31 200,45		9 461,81
041	Opérations patrimoniales (1)	20 000,00	875,80		19 124,20
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 662,26	32 076,25		28 586,01
	TOTAL	756 650,78	551 589,33	0,00	205 061,45
	Pour information	(2) 542 311,52			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	116 743,42	117 670,84	0,00	-927,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	542 311,52	542 311,52	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	1 123,70	0,00	76,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	660 254,94	661 106,06	0,00	-851,12
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	660 254,94	661 106,06	0,00	-851,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	611 487,36			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	7 220,00	6 680,05		539,95

COMMUNE DE LOIX - Principal - CA - 2017

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	20 000,00	875,80		19 124,20
Total des recettes d'ordre d'investissement		638 707,36	7 555,85		631 151,51
TOTAL		1 298 962,30	668 661,91	0,00	630 300,39
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	258 669,69		258 669,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	485 981,06		485 981,06
014	Atténuations de produits	24 460,00		24 460,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	127 299,94		127 299,94
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	67 867,48	0,00	67 867,48
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	6 680,05	6 680,05
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		964 778,17	6 680,05	971 458,22
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 689,18	18 689,18
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	291 183,75	1 962,26	293 146,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 400,00	0,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	225 929,33	11 424,81	237 354,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		519 513,08	32 076,25	551 589,33
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				542 311,52

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 588,54		15 588,54
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	313 172,63		313 172,63
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 549,01	10 549,01
73	Impôts et taxes	966 884,78		966 884,78
74	Dotations et participations	153 969,92		153 969,92
75	Autres produits de gestion courante	156 489,58	0,00	156 489,58
76	Produits financiers	16,92	1 962,26	1 979,18
77	Produits exceptionnels	45,00	18 689,18	18 734,18
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 606 167,37	31 200,45	1 637 367,82
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				106 930,29

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	117 670,84	0,00	117 670,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	542 311,52		542 311,52
13	Subventions d'investissement	0,00	875,80	875,80
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 123,70	0,00	1 123,70
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 680,05	6 680,05
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		661 106,06	7 555,85	668 661,91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	328 085,00	258 669,69	0,00	0,00	69 415,31
60611	Eau et assainissement	10 000,00	7 029,52	0,00	0,00	2 970,48
60612	Energie - Electricité	38 000,00	32 553,13	0,00	0,00	5 446,87
60621	Combustibles	5 000,00	4 997,77	0,00	0,00	2,23
60622	Carburants	5 500,00	4 822,74	0,00	0,00	677,26
60623	Alimentation	23 000,00	19 570,66	0,00	0,00	3 429,34
60631	Fournitures d'entretien	2 800,00	2 713,19	0,00	0,00	86,81
60632	Fournitures de petit équipement	650,00	601,10	0,00	0,00	48,90
60633	Fournitures de voirie	6 200,00	3 179,59	0,00	0,00	3 020,41
60636	Vêtements de travail	3 400,00	3 351,90	0,00	0,00	48,10
6064	Fournitures administratives	4 500,00	4 493,02	0,00	0,00	6,98
6067	Fournitures scolaires	2 030,00	2 252,94	0,00	0,00	-222,94
6068	Autres matières et fournitures	25 000,00	22 766,00	0,00	0,00	2 234,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	1 955,12	0,00	0,00	10 044,88
6122	Crédit-bail mobilier	13 000,00	9 311,78	0,00	0,00	3 688,22
6132	Locations immobilières	7 600,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	8 500,00	8 525,28	0,00	0,00	-25,28
61521	Entretien terrains	3 000,00	2 955,10	0,00	0,00	44,90
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	5 639,76	0,00	0,00	4 360,24
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	13 000,00	8 770,23	0,00	0,00	4 229,77
615231	Entretien, réparations voiries	13 500,00	12 355,96	0,00	0,00	1 144,04
615232	Entretien, réparations réseaux	3 050,00	2 303,81	0,00	0,00	746,19
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	3 739,34	0,00	0,00	2 260,66
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 700,00	402,18	0,00	0,00	4 297,82
6156	Maintenance	6 500,00	6 048,74	0,00	0,00	451,26
6161	Multirisques	10 000,00	9 193,31	0,00	0,00	806,69
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 176,30	0,00	0,00	-176,30
6188	Autres frais divers	2 300,00	2 250,32	0,00	0,00	49,68
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	598,89	0,00	0,00	901,11
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	5 520,00	0,00	0,00	14 480,00
6228	Divers	3 200,00	3 193,81	0,00	0,00	6,19
6231	Annonces et insertions	500,00	383,21	0,00	0,00	116,79
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	23 214,53	0,00	0,00	1 785,47
6238	Divers	250,00	182,00	0,00	0,00	68,00
6247	Transports collectifs	620,00	616,00	0,00	0,00	4,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	239,00	0,00	0,00	61,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	5 200,00	4 199,87	0,00	0,00	1 000,13
6262	Frais de télécommunications	7 200,00	8 289,43	0,00	0,00	-1 089,43
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	289,16	0,00	0,00	210,84
6288	Autres services extérieurs	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	21 185,00	21 185,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	492 437,05	485 981,06	0,00	0,00	6 455,99
6218	Autre personnel extérieur	1 357,05	1 357,05	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	291,33	0,00	0,00	8,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 700,00	2 530,18	0,00	0,00	169,82
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	950,00	908,02	0,00	0,00	41,98
6411	Personnel titulaire	291 000,00	287 494,01	0,00	0,00	3 505,99
6413	Personnel non titulaire	28 200,00	28 199,12	0,00	0,00	0,88
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 510,00	56 509,76	0,00	0,00	0,24
6453	Cotisations aux caisses de retraites	87 000,00	86 714,51	0,00	0,00	285,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 870,00	1 869,70	0,00	0,00	0,30
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	16 468,30	0,00	0,00	1 531,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 750,00	1 343,08	0,00	0,00	406,92
6478	Autres charges sociales diverses	2 700,00	2 196,00	0,00	0,00	504,00
6488	Autres charges	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	29 000,00	24 460,00	0,00	0,00	4 540,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	29 000,00	24 460,00	0,00	0,00	4 540,00
65	Autres charges de gestion courante	153 391,57	127 299,94	0,00	0,00	26 091,63
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	500,00	117,26	0,00	0,00	382,74
6531	Indemnités	44 546,00	44 545,28	0,00	0,00	0,72
6533	Cotisations de retraite	2 850,00	2 816,60	0,00	0,00	33,40
6535	Formation	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 024,32	24,32	0,00	0,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	4 331,25	4 331,25	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	22 000,00	21 483,26	0,00	0,00	516,74
65548	Autres contributions	500,00	101,55	0,00	0,00	398,45
6558	Autres contributions obligatoires	45 500,00	27 000,00	0,00	0,00	18 500,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	240,00	239,57	0,00	0,00	0,43
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	300,00	80,00	0,00	0,00	220,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10 150,00	10 034,65	0,00	0,00	115,35
658	Charges diverses de gestion courante	17 000,00	16 526,20	0,00	0,00	473,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 002 913,62	896 410,69	0,00	0,00	106 502,93
66	Charges financières (b)	68 300,00	67 867,48	0,00	0,00	432,52
66111	Intérêts réglés à l'échéance	67 810,00	67 803,00	0,00	0,00	7,00
6688	Autres	490,00	64,48	0,00	0,00	425,52
67	Charges exceptionnelles (c)	2 900,00	500,00	0,00	0,00	2 400,00
6713	Secours et dots	2 900,00	500,00	0,00	0,00	2 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 074 113,62	964 778,17	0,00	0,00	109 335,45
023	Virement à la section d'investissement	611 487,36	0,00			611 487,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	7 220,00	6 680,05			539,95
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 220,00	6 680,05			539,95
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		618 707,36	6 680,05			612 027,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		618 707,36	6 680,05			612 027,31
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 692 820,98	971 458,22	0,00	0,00	721 362,76
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 962,00	15 588,54	0,00	0,00	373,46
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 100,00	7 490,17	0,00	0,00	609,83
6479	Rembourst sur autres charges sociales	7 862,00	8 098,37	0,00	0,00	-236,37
70	Produits services, domaine et ventes div	301 953,11	313 172,63	0,00	0,00	-11 219,52
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 250,00	7 544,76	0,00	0,00	-294,76
70321	Stationnement et location voie publique	1 516,00	1 917,70	0,00	0,00	-401,70
70323	Redev. occupat° domaine public communal	268 720,00	277 092,67	0,00	0,00	-8 372,67
7067	Redev. services périscolaires et enseign	16 596,00	18 527,39	0,00	0,00	-1 931,39
70688	Autres prestations de services	3 105,40	3 324,40	0,00	0,00	-219,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	4 765,71	4 765,71	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	919 754,00	966 884,78	0,00	0,00	-47 130,78
73111	Taxes foncières et d'habitation	621 000,00	623 890,00	0,00	0,00	-2 890,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	179,00	0,00	0,00	-179,00
73211	Attribution de compensation	46 700,00	48 045,00	0,00	0,00	-1 345,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	3 130,00	3 130,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	19 924,00	20 221,25	0,00	0,00	-297,25
7337	Droits de stationnement	10 000,00	9 962,00	0,00	0,00	38,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	219 000,00	261 457,53	0,00	0,00	-42 457,53
74	Dotations et participations	151 010,48	153 969,92	0,00	0,00	-2 959,44
7411	Dotation forfaitaire	85 176,00	85 176,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	17 792,00	17 792,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 207,56	1 207,56	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 205,58	2 670,50	0,00	0,00	-464,92
7473	Participat° Départements	70,00	70,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	28 500,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	5 613,34	7 612,86	0,00	0,00	-1 999,52
748313	Dotat° de compensation de la TP	42,00	42,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	495,00	0,00	0,00	-495,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 275,00	1 275,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	7 014,00	7 014,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 115,00	2 115,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	156 490,22	156 489,58	0,00	0,00	0,64
752	Revenus des immeubles	144 676,00	144 675,36	0,00	0,00	0,64
758	Produits divers de gestion courante	11 814,22	11 814,22	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 545 169,81	1 606 105,45	0,00	0,00	-60 935,64
76	Produits financiers (b)	13,62	16,92	0,00	0,00	-3,30
7688	Autres	13,62	16,92	0,00	0,00	-3,30
77	Produits exceptionnels (c)	45,00	45,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	45,00	45,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 545 228,43	1 606 167,37	0,00	0,00	-60 938,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	40 662,26	31 200,45			9 461,81
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	10 549,01			9 450,99
7688	Autres	1 962,26	1 962,26			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	18 700,00	18 689,18			10,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		40 662,26	31 200,45			9 461,81
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 585 890,69	1 637 367,82	0,00	0,00	-51 477,13
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		106 930,29				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	402 318,52	225 929,33	0,00	176 389,19
2111	Terrains nus	20 000,00	16 671,67	0,00	3 328,33
2112	Terrains de voirie	300,00	300,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	1 800,00	0,00	200,00
21312	Bâtiments scolaires	7 630,00	7 628,75	0,00	1,25
21316	Equipements du cimetière	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	11 300,00	10 746,29	0,00	553,71
2152	Installations de voirie	309 023,52	168 775,42	0,00	140 248,10
21538	Autres réseaux	6 330,00	6 329,32	0,00	0,68
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	755,00	755,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	3 000,00	2 590,80	0,00	409,20
2188	Autres immobilisations corporelles	21 980,00	10 332,08	0,00	11 647,92
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		404 718,52	228 329,33	0,00	176 389,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	291 270,00	291 183,75	0,00	86,25
1641	Emprunts en euros	288 850,00	288 846,35	0,00	3,65
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	1 118,40	0,00	81,60
168758	Dettes - Autres groupements	1 220,00	1 219,00	0,00	1,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		291 270,00	291 183,75	0,00	86,25
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		695 988,52	519 513,08	0,00	176 475,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	40 662,26	31 200,45		9 461,81
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	20 662,26	20 651,44		10,82
13911	Etat et établissements nationaux	14 580,00	14 572,00		8,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	3 140,00	3 144,10		-4,10
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupements	980,00	973,08		6,92
1643	Emprunts en devises	1 962,26	1 962,26		0,00
	Charges transférées (6)	20 000,00	10 549,01		9 450,99
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	2 465,82		7 534,18
2152	Installations de voirie	0,00	8 083,19		-8 083,19
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00		10 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 000,00	875,80		19 124,20
21538	Autres réseaux	20 000,00	875,80		19 124,20
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 662,26	32 076,25		28 586,01
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		756 650,78	551 589,33	0,00	205 061,45
Pour information		542 311,52			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	659 054,94	659 982,36	0,00	-927,42
10222	FCTVA	45 343,42	45 343,42	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	71 400,00	72 327,42	0,00	-927,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	542 311,52	542 311,52	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	1 123,70	0,00	76,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		660 254,94	661 106,06	0,00	-851,12
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		660 254,94	661 106,06	0,00	-851,12
021	Virement de la sect° de fonctionnement	611 487,36			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	7 220,00	6 680,05		539,95
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	190,00	0,00		190,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 660,00	4 652,47		7,53
28158	Autres installat°, matériel et outillage	810,00	812,45		-2,45
28181	Installations générales, aménagt divers	950,00	952,79		-2,79
28183	Matériel de bureau et informatique	350,00	0,00		350,00
28184	Mobilier	260,00	262,34		-2,34
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		618 707,36	6 680,05		612 027,31
041	Opérations patrimoniales (5)	20 000,00	875,80		19 124,20
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	10 000,00	875,80		9 124,20
168758	Dettes - Autres groupements	10 000,00	0,00		10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		638 707,36	7 555,85		631 151,51
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 298 962,30	668 661,91	0,00	630 300,39
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 200801 (1)
LIBELLE : Zone de loisirs

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 15 179,67	0,00	-15 179,67	B 2 346 170,12
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 179,67	0,00	-15 179,67	2 307 652,75
2111	Terrains nus	0,00	15 179,67	0,00	-15 179,67	15 179,67
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	2 292 473,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	38 517,37
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	38 517,37

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 1 794 388,77
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 032 871,40
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	456 935,85
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	555 935,55
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	723 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	363 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	38 517,37
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	38 517,37

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-15 179,67	D - B	-551 781,35

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 005 870,54									
1641 Emprunts en euros (total)					4 005 870,54									
0599781003201	CREDIT MUTUEL (DO)	16/06/2003		10/02/2004	35 000,00	F		4,260	4,260	EUR	T	P	N	A-1
0599781003202	CREDIT MUTUEL (DO)	16/06/2003		10/02/2004	30 000,00	F		4,050	4,050	EUR	T	P	N	A-1
20600064 SDF	CAISSE D'EPARGNE (DO)	06/02/2006		13/04/2006	190 000,00	F		3,520	3,520	EUR	M	P	N	A-1
20700041	CAISSE D'EPARGNE (DO)	22/01/2007		19/03/2007	225 000,00	F		4,080	4,080	EUR	M	P	N	A-1
20700042	CAISSE D'EPARGNE (DO)	22/01/2007		19/03/2007	134 000,00	F		4,080	4,080	EUR	M	P	N	A-1
20700141-2	CAISSE D'EPARGNE (DO)			16/01/2013	70 870,54	F	EURIBOR	4,530	4,530	EUR	M	P	N	A-1
20700303	CAISSE D'EPARGNE (DO)	19/11/2007		21/01/2008	55 000,00	F		4,600	4,600	EUR	M	P	N	A-1
3935300020172106	CREDIT MUTUEL (DO)	25/10/2010		31/05/2010	380 000,00	F		3,680	3,680	EUR	T	P	N	A-1
3935320172100505	CREDIT MUTUEL (DO)	29/06/2009		31/10/2009	200 000,00	F		4,000	4,000	EUR	T	P	N	A-1
3935320172100707	CREDIT MUTUEL (DO)			31/05/2010	285 000,00	F		3,760	3,760	EUR	M	P	N	A-1
8511273	CAISSE D'EPARGNE (DO)	17/11/2008		10/03/2009	101 000,00	F		4,980	4,980	EUR	T	C	N	A-1
9321000	CAISSE D'EPARGNE (DO)	12/11/2013		05/04/2014	300 000,00	F		3,540	3,540	EUR	M	C	N	A-1
9527495	CAISSE D'EPARGNE (DO)	31/03/2015		08/05/2015	180 000,00	F		2,030	2,030	EUR	M	C	N	A-1
A3308327	CAISSE D'EPARGNE (DO)			17/10/2010	150 000,00	F		3,890	3,890	EUR	T	P	N	A-1
A3308328	CAISSE D'EPARGNE (DO)			10/02/2011	360 000,00	F		2,900	2,900	EUR	S	P	N	A-1
A331105N	CAISSE D'EPARGNE (DO)	26/04/2011		20/03/2012	530 000,00	F	EURIBOR	4,290	4,290	EUR	T	C	N	A-1
MIN204853EUR/0208547	DEXIA CLF			01/08/2003	420 000,00	F		4,590	4,590	EUR	T	P	N	A-1
MON208745EUR/0213053	DEXIA CLF	11/03/2003		01/08/2003	360 000,00	F		4,490	4,490	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

COMMUNE DE LOIX - Principal - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					6 095,01									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					6 095,01									
0207017	SDEER (trésorerie Saintes)	20/09/2016		01/03/2017	3 330,37	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
2070129	SDEER (trésorerie Saintes)	31/03/2015		01/03/2015	2 764,64	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Total général					4 011 965,55									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 637 107,03					288 846,34	67 803,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 637 107,03					288 846,34	67 803,00	0,00	0,00
0599781003201	N	0,00	A-1	2 333,47	1,10	F		4,260	2 333,32	161,53	0,00	0,00
0599781003202	N	0,00	A-1	2 000,00	1,10	F		4,050	2 000,00	131,63	0,00	0,00
20600064 SDF	N	0,00	A-1	78 374,53	8,27	F		3,520	9 500,04	2 939,92	0,00	0,00
20700041	N	0,00	A-1	62 500,00	4,21	F		4,080	15 000,00	2 881,50	0,00	0,00
20700042	N	0,00	A-1	37 222,80	4,21	F		4,080	8 933,28	1 716,12	0,00	0,00
20700141-2	N	0,00	A-1	51 463,12	9,04	F	EURIBOR	4,530	4 240,18	2 436,03	0,00	0,00
20700303	N	0,00	A-1	27 499,60	10,05	F		4,600	2 750,04	1 333,50	0,00	0,00
3935300020172106	N	0,00	A-1	183 666,77	7,41	F		3,680	25 333,32	7 341,60	0,00	0,00
3935320172100505	N	0,00	A-1	35 000,00	1,83	F		4,000	20 000,00	1 900,00	0,00	0,00
3935320172100707	N	0,00	A-1	175 750,00	12,41	F		3,760	14 250,00	6 898,42	0,00	0,00
8511273	N	0,00	A-1	40 400,12	6,18	F		4,980	6 733,32	2 221,50	0,00	0,00
9321000	N	0,00	A-1	224 999,85	11,26	F		3,540	20 000,04	8 348,50	0,00	0,00
9527495	N	0,00	A-1	148 000,00	12,35	F		2,030	12 000,00	3 136,36	0,00	0,00
A3308327	N	0,00	A-1	106 500,00	17,79	F		3,890	6 000,00	4 288,73	0,00	0,00
A3308328	N	0,00	A-1	108 000,00	3,11	F		2,900	36 000,00	3 915,00	0,00	0,00
A331105N	N	0,00	A-1	318 000,08	9,21	F	EURIBOR	4,290	35 333,32	14 589,58	0,00	0,00
MIN204853EUR/0208547	N	0,00	A-1	19 115,37	0,57	F		3,590	36 947,28	1 943,36	0,00	0,00
MON208745EUR/0213053	N	0,00	A-1	16 281,32	0,57	F		4,490	31 492,20	1 619,72	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE LOIX - Principal - CA - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		3 770,15					1 219,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		3 770,15					1 219,00	0,00	0,00	0,00
0207017	N	0,00	A-1	2 664,30	4,16	F		0,000	666,07	0,00	0,00	0,00
2070129	N	0,00	A-1	1 105,85	2,16	F		0,000	552,93	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 640 877,18					290 065,34	67 803,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	20	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 640 877,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		308 770,00	308 754,53
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		290 070,00	290 065,35
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	288 850,00	288 846,35
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 220,00	1 219,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 700,00	18 689,18
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	18 700,00	18 689,18
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	308 754,53	0,00	542 311,52	851 066,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		735 450,78	124 350,89
Ressources propres externes de l'année (a)		116 743,42	117 670,84
10222	FCTVA	45 343,42	45 343,42
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	71 400,00	72 327,42
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		618 707,36	6 680,05
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	190,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 660,00	4 652,47
28158	Autres installat°, matériel et outillage	810,00	812,45
28181	Installations générales, aménagt divers	950,00	952,79
28183	Matériel de bureau et informatique	350,00	0,00
28184	Mobilier	260,00	262,34
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	611 487,36	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	124 350,89	0,00	0,00	542 311,52	666 662,41

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	851 066,05
Ressources propres disponibles	IV	666 662,41
Solde	V = IV – II (3)	-184 403,64

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
29/12/2016	Impasse de Lavaud - Effacement des réseaux et EP	146,94	0,00	0
29/12/2016	Impasse de Lavaud - Effacement des réseaux et EP	146,93	0,00	0
09/01/2017	Mobilier de voirie 2017	456,19	0,00	20
16/01/2017	Mobilier de voirie 2017	374,74	0,00	20
30/01/2017	Plantations VA et Route du Pertuis	0,00	0,00	0
09/02/2017	Perceuse dévisseuse	727,49	0,00	0
17/02/2017	Scie	199,90	0,00	0
20/02/2017	Mobilier de voirie 2017	857,36	0,00	20
20/02/2017	Mobilier de voirie 2017	178,63	0,00	20
21/02/2017	Plantations VA et Route du Pertuis	1 800,00	0,00	0
23/02/2017	Portes agence et boulangerie	10 746,29	0,00	0
27/02/2017	Mobilier de voirie 2017	1 059,01	0,00	20
02/03/2017	Mobilier de voirie 2017	585,62	0,00	20
03/03/2017	Mobilier de voirie 2017	611,52	0,00	20
06/03/2017	Perceuse dévisseuse	590,69	0,00	0
09/03/2017	Electrification portail Ecole	5 514,06	0,00	0
14/03/2017	Mobilier de voirie 2017	191,10	0,00	20
16/03/2017	Mobilier de voirie 2017	38,22	0,00	20
20/03/2017	Mobilier de voirie 2017	38,22	0,00	20
24/03/2017	Rue des cravants, Fantaisie et Colonie	39 717,00	0,00	0
24/03/2017	Rue des cravants, Fantaisie et Colonie	12 742,20	0,00	0
03/04/2017	Mobilier de voirie 2017	607,46	0,00	20
07/04/2017	Rue des cravants, Fantaisie et Colonie	11 490,00	0,00	0
10/04/2017	Mobilier de voirie 2017	1 180,98	0,00	20
20/04/2017	Mobilier de voirie 2017	164,00	0,00	20
23/04/2017	Jeux ressort Place du Marché	2 590,80	0,00	0
25/04/2017	Mobilier de voirie 2017	133,27	0,00	20
27/04/2017	Mobilier de voirie 2017	38,22	0,00	20
02/05/2017	Mobilier de voirie 2017	339,40	0,00	20
05/05/2017	Alignement Rue des Cravants	300,00	0,00	0
09/05/2017	Dépose 21 candélabres Dossier EP207-1021	5 453,53	0,00	0
18/05/2017	Rue des cravants, Fantaisie et Colonie	728,86	0,00	0
18/05/2017	Rue des cravants, Fantaisie et Colonie	728,86	0,00	0
29/05/2017	Débroussaileuse	755,00	0,00	0
17/07/2017	Terrain La Césinière ZK 65 - 608 m2	1 492,00	0,00	0
21/07/2017	Chemin des Bouquets, pluvial pêcheurs	22 946,40	0,00	0
03/08/2017	Mobilier de voirie 2017	660,00	0,00	20
11/08/2017	Mobilier de voirie 2017	711,48	0,00	20
28/08/2017	Mobilier de voirie 2017	261,16	0,00	20
08/09/2017	Terrain ZC 339 - 133 m2 zone de loisirs	15 179,67	0,00	0
02/10/2017	DCE Voirie	2 400,00	0,00	0
05/10/2017	Chemin des Bouquets, pluvial pêcheurs	33 233,40	0,00	0
05/10/2017	Mobilier de voirie 2017	864,00	0,00	20
05/10/2017	Rue des Sailloux/peux	18 730,80	0,00	0
30/10/2017	Mobilier de voirie 2017	591,06	0,00	20
10/11/2017	Mobilier de voirie 2017	2 263,76	0,00	20
27/11/2017	Mobilier de voirie 2017	1 391,89	0,00	20
28/11/2017	Mobilier de voirie 2017	198,00	0,00	20
29/11/2017	Rue des Sailloux/peux	14 378,40	0,00	0
30/11/2017	Ecole - VMC	2 114,69	0,00	0
08/12/2017	Abris bus_vélo château d'eau	432,60	0,00	0
21/12/2017	Mobilier de voirie 2017	441,67	0,00	20
21/12/2017	Mobilier de voirie 2017	867,66	0,00	20
28/12/2017	Mobilier de voirie 2017	8 814,00	0,00	20
29/12/2017	Abris bus_vélo château d'eau	0,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
29/12/2017	Ecole : réfection des sols	2 465,82	0,00	0
04/01/2018	Abris bus_vélo château d'eau	8 083,19	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		239 754,14	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	8 303,01	
6068	Autres matières et fournitures	7 795,11	
615228	Autres bâtiments	507,90	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		10 549,01
722	Immobilisations corporelles		10 549,01
TOTAL GENERAL		8 303,01	10 549,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 549,01
21312	Bâtiments scolaires	2 465,82
2152	Installations de voirie	8 083,19
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		10 549,01

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	10 549,01
Recettes réelles de fonctionnement	1 606 167,37
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,66 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	357 868,34
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	357 868,34
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 606 167,37

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	22,28
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2016	Mobilier : crédit bail mobilier - photocopieur	14 256,00	Lixxbail	5	2 851,20	2 851,20	4 989,60	0,00	0,00	10 692,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
A.P.A.R.	1 000,00	participation
ADEPIR	620,00	Participation
AMICALE des SAPEURS POMPIERS	700,00	Participation
APAC	500,00	Participation
ASSOCIATION CULTURELLE DE LA BIBLIOTH7QUE DE LOIX	2 000,00	Participation
ASSOCIATION DES MAIRES CHTE ME	280,65	Cotisation
ASSOCIATION LOIDAISE DES ANCIENS COMBATTANTS	1 000,00	Participation
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES TERRITOIRES TOU	258,00	Adhésion
CITTASLOW INTERNATIONAL	600,00	Participation
CITTASLOW-FRANCE	300,00	Adhésion
CLUB DES AINES	1 800,00	Participation
FEDERATION FRANCE GREETERS	65,00	Adhésion
Fondation du patrimoine	75,00	participation
LE COCHONNET LOIDAIS	700,00	Participation
<u>Entreprises</u>		
ANEL (association nationale des élus du littoral)	141,00	Participation
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
AEMA	196,16	Participation
SDIS	21 483,26	participation
Synd. dép. de la Voirie des Communes	101,55	Participation
Syndicat des eaux (trésorerie Saintes)	239,57	Participation
UNIMA (trésorerie La Jarrie)	80,00	Participation
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	32 140,19	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	1,00	3,00	0,00	0,34	0,34
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Animatrice		0,00	1,00	1,00	0,00	0,34	0,34
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 2000 A 10000 H	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		12,00	1,00	13,00	0,00	0,34	0,34

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

COMMUNE DE LOIX - Principal - CA - 2017

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Animatrice		ANIM	297	0,00	3-3-4°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ASVP		OTR	297	0,00	3-a°	CDD
Animatrice		ANIM	297	0,00	3-b	CDD
Surveillant de baignade		OTR	389	0,00	3-b	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de l'île de Ré		FISCALITE PROPRE	0,00
Autres organismes de regroupement			
AEMA		COTISATION	0,00
AEMA		CONTRIBUTION	196,16
SDEER (syndicat départemental d'électrification)			0,00
SDIS (syndicat départemental de secours et d'incen		CONTRIBUTION	21 483,26
Synd. dép. de la Voirie des Communes		CONTRIBUTION	101,55
Syndicat départemental de voirie des communes		COTISATION	0,00
Syndicat des eaux (trésorerie Saintes)		CONTRIBUTION	239,57
Syndicat des eaux de Charente Maritime		CONTRIBUTION	0,00
Syndicat informatique		COTISATION	0,00
UNIMA		COTISATION	0,00
UNIMA (trésorerie La Jarrie)		CONTRIBUTION	80,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non
Ecotaxe	Ecotaxe		-	21170207100070		Non
Zone de mouillages	Zone de mouillages		-	21170207100062		Oui
Zone salicole	Zone salicole		-	21170207100054		Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Camping	Camping		-	
Zone de loisirs/complexes sportif	Zone de loisirs/Complexe sportif		-	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 298 962,30	1 093 900,85	0,00	205 061,45
RECETTES	1 298 962,30	668 661,91	0,00	630 300,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 692 820,98	971 458,22	0,00	721 362,76
RECETTES	1 692 820,98	1 744 298,11	0,00	-51 477,13

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : Ecotaxe LOIX / N°SIRET : 21170207100070				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES	3 000,00	385,73	0,00	2 614,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 355,29	66 005,17	0,00	14 350,12
RECETTES	80 355,29	80 355,29	0,00	0,00

BUDGET : Zone de mouillages du Grouin / N°SIRET : 21170207100062				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	40 606,73	39 606,73	0,00	1 000,00
RECETTES	40 606,73	32 969,62	0,00	7 637,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 460,00	18 666,67	0,00	8 793,33
RECETTES	27 460,00	27 811,23	0,00	-351,23

BUDGET : zone salicole / N°SIRET : 21170207100054				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 550,63	9 550,58	0,00	0,05
RECETTES	9 550,63	8 975,03	0,00	575,60
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 024,02	8 789,40	0,00	6 234,62
RECETTES	15 024,02	15 024,37	0,00	-0,35

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 352 119,66	1 143 058,16	0,00	209 061,50
RECETTES	1 352 119,66	710 992,29	0,00	641 127,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 815 660,29	1 064 919,46	0,00	750 740,83
RECETTES	1 815 660,29	1 867 489,00	0,00	-51 828,71
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 167 779,95	2 207 977,62	0,00	959 802,33
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 167 779,95	2 578 481,29	0,00	589 298,66

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 352 119,66	1 143 058,16	0,00	209 061,50
RECETTES	1 352 119,66	710 992,29	0,00	641 127,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 815 660,29	1 064 919,46	0,00	750 740,83
RECETTES	1 815 660,29	1 867 489,00	0,00	-51 828,71
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 167 779,95	2 207 977,62	0,00	959 802,33
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 167 779,95	2 578 481,29	0,00	589 298,66

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	3 670 000,00	3,06	8,51	0,00	312 317,00	3,06
TFPB	2 086 000,00	1,74	14,55	0,00	303 513,00	1,74
TFPNB	20 300,00	-4,79	34,57	0,00	7 018,00	-4,78
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 776 300,00	2,55			622 848,00	2,32

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/03/2018

Présenté par (1) le Maire.

A Loix, le 20/03/2018

le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire.

A Loix, le 20/03/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. BONNET Benoit	
M. BOURDIE Alain	
M. BOUSSATON Patrick	
M. GUERLAIN Frédéric	
M. HERAUDEAU Michel	
M. MARTINEAU Erick	
M. PROVENDIER Fabrice	
M. QUILLET Lionel	
M. ROILLAND Patrice	
M. ROULLET André	
M. VION Francis	
Mme BONNET Carole	
Mme ROILLAND Michèle	

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Loix, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres le Conseil municipal réuni(e) en session Ordinaire.